

que notre monde devient de plus en plus complexe, que notre société se trouve de plus en plus éclatée et qu'il existe de nombreux événements que nous ne maîtrisons plus car certains mécanismes échappent à toute logique et la vie nous rappelle tous les jours que les choses peuvent évoluer rapidement d'un côté ou d'un autre. Alors, faut-il se remettre en question en n'oubliant pas que nous voulons humaniser l'Etat et non pas étatiser l'homme? Ou bien, devons-nous faire mentir l'aphorisme selon lequel les débats politiques se résument trop souvent à des dialogues de sourds pour pensées muettes? En tout cas, chers collègues, je sais que nous devons toujours rechercher les vertus du dialogue plutôt que le conflit.

In diesem Sinne versuchen wir gemeinsam, unsere Aufgaben zu lösen und die Erwartungen unsere Mitmenschen bestmöglichst zu erfüllen. Dabei ist bei unseren Entscheidungen aber nie zu vergessen, dass wir alle Freiburger sind.

En ce qui me concerne, j'espère pouvoir diriger vos débats de manière claire et impartiale afin que notre Parlement puisse prendre des décisions en toute connaissance de cause. D'avance, je vous remercie de votre collaboration et je suis persuadé que, tous ensemble, nous pourrons faire des pas importants et contribuer à ce que notre canton puisse continuer à vivre dans l'harmonie et la sérénité. Alors, sans plus attendre, mettons-nous au travail! Merci de m'avoir écouté!

J'ose espérer que le silence de ce discours inaugural sera le même durant toute cette année présidentielle. D'avance merci!

Communications

Le Président. Le Secrétariat du Grand Conseil procède actuellement à une mise à jour du guide parlementaire que vous avez reçu au début de la législature. Toutes les personnes dont les coordonnées ont changé sont priées – pour celles qui ne l'auraient pas encore fait – d'en informer M^{me} Barras, qui se trouve au bureau des huissiers. Merci!

A la suite de l'obtention d'un demi-poste supplémentaire pour le Secrétariat du Grand Conseil, M^{me} Martine Currat-Joye a été engagée. Elle a débuté son activité le 1^{er} février comme collaboratrice administrative en informatique. Elle se trouve cet après-midi au bureau des huissiers. Je lui souhaite la plus cordiale des bienvenues.

Validation et assermentation

a) Validation du mandat de députée de M^{me} Catherine Nussbaumer en remplacement de M. Jean-François Steiert, démissionnaire.

Le Président. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement du député démissionnaire a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du

district de la Sarine. Le Bureau a également constaté que M^{me} Catherine Nussbaumer remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques, à savoir qu'elle est domiciliée dans le cercle électoral dans lequel elle a été élue et n'est pas touchée par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre son statut professionnel et la fonction de députée au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider le mandat de la députée Catherine Nussbaumer. La discussion est ouverte sur cette proposition du Bureau.

Je constate que la parole n'est pas demandée et que, par voie de conséquence, vous validez tacitement le mandat de députée de M^{me} Catherine Nussbaumer.

b) Assermentation de M^{me} Catherine Nussbaumer.

Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. M^{me} Nussbaumer, vous venez d'être assermentée pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre et je vous invite avec M. l'Huissier à rejoindre votre place.

Projet de décret N° 47 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2007¹

Rapporteur: **Pascal Küenlin** (PLR/FDP, SC)

Commissaire: **Claude Lässer**, Directeur des finances

Entrée en matière

Le Rapporteur. C'est à l'unanimité que la Commission des finances et de gestion vous recommande d'entrer en matière sur ce projet de décret relatif aux crédits supplémentaires du budget de l'Etat pour l'année 2007, ceci avec les considérations suivantes. Observons tout d'abord que le nombre de crédits supplémentaires se situe dans la moyenne de ces dix dernières années. Par ailleurs, le nombre de ces crédits a sensiblement baissé entre la période 1990–1997 et 1998–2007, ce qui, pourrait-on dire, traduit un souci constant du respect du budget de la part de l'administration en général et de la Direction des finances en particulier.

Relevons également que ces dépassements de crédits sont tous la conséquence de l'exécution soit d'obligations légales, soit d'applications de concordats inter-cantonaux.

Pour terminer, relevons que ces crédits supplémentaires ont obtenu une couverture financière par le biais, d'une part, de la réduction d'autres charges ou d'autres postes budgétaires dans le budget de l'Etat et, d'autre part, à une seule occasion, par une augmentation des

¹ Message pp. 231 et ss.

revenus telle que cela est permis dans le cadre de la loi.

Je vous remercie de votre attention et vous recommande d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Le Commissaire. Le projet de décret qui vous est proposé concerne 32 arrêtés de crédits supplémentaires représentant un total de 10,9 millions de francs. Il s'agit d'un excellent résultat. En effet, si le nombre absolu de crédits supplémentaires reste dans la moyenne des dernières années, le volume de 10,9 millions est inférieur d'un quart par rapport à la moyenne de la période considérée, cette moyenne étant de 15,1 millions. Rapportés au total des dépenses budgétisées, ces crédits supplémentaires s'élèvent à 0,41% en 2007 contre 0,81% pour la période considérée. On peut en outre relever que ces crédits concernent pratiquement tous les pouvoirs et Directions. C'est avec ces considérations que je vous invite à ratifier le décret tel qu'il vous est proposé.

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA). Die CVP-Fraktion hat die vorliegende Botschaft zum Dekretsentwurf über die kompensierten Nachtragskredite zum Voranschlag für das Jahr 2007 studiert und im Einzelnen analysiert. Die strikte Einhaltung des Voranschlages hat dazu geführt, dass die Höhe des Gesamtbetrages im Vergleich zu den letzten Jahren unter dem Durchschnitt liegt. Wir danken den entsprechenden Dienststellen und Direktionen für diese Disziplin. In diesem Sinne ist die CVP-Fraktion mit dem vorliegenden Dekret in der Höhe von rund 10.9 Millionen Franken und den vorgeschlagenen Kompensationen einverstanden.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion unterstützt das vorliegende Dekret. Mit Zufriedenheit habe ich festgestellt, dass kein Nachtragskredit aus dem Konto «Aus- und Weiterbildung der Lehrpersonen» kompensiert wurde, was doch in den vergangenen Jahren immer praktiziert wurde.

Mit Erstaunen nehme ich aber zur Kenntnis, dass beim Amt für Landwirtschaft ein Zusatzkredit von 124 000 Franken zur Anschaffung von Mobilien notwendig war. Wieso konnte dieser Betrag nicht budgetiert werden? Aus den Unterlagen ist ebenfalls ersichtlich, dass ein sehr hoher Betrag aus der Lohnsumme der Polizei kompensiert wurde. Dies ist doch angesichts der vielen Überstunden und der grossen Überbelastung der Polizistinnen und Polizisten erstaunlich und wirft die Frage auf, ob bei der Freiburger Polizei die Rahmenbedingungen nicht optimal sind?

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance et a examiné le projet de décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2007. Même si certaines positions auraient pu faire l'objet d'une meilleure évaluation au moment du budget, il n'en demeure pas moins que le montant des crédits complémentaires demandés reste dans les limites du raisonnable.

Dans ce sens, il convient de relever la bonne gestion des différents pouvoirs et Directions et le groupe libéral-radical accepte à l'unanimité ce projet de décret.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a également étudié avec intérêt ce message concernant le décret relatif aux crédits complémentaires du budget de l'Etat 2007. Il sied de relever avec satisfaction que c'est une excellente cuvée. Le montant global est inférieur à la moyenne des dernières années.

Avec les quelques considérations faites par mes collègues, notamment par rapport à certains dépassements, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte et vous prie d'en faire de même.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a lu le message relatif aux crédits supplémentaires du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2007. La démarche étant récurrente et le montant total, avoisinant 11 millions de francs étant inférieur aux montants présentés depuis 1990, mis à part les sommes annoncées en 1994 et 2001, l'Alliance centre gauche acceptera l'ensemble des requêtes formulées dans le message.

Quelques situations nous interpellent tout de même. Il s'agit notamment, dépendant du Service de l'environnement, de l'assainissement des sites pollués. Une bonne centaine de ces lieux ayant été inventoriés, des moyens financiers en conséquence doivent être impérativement budgétés pour 2009. Pour une fois, la politique de l'autruche devrait ouvrir les yeux des personnes responsables de l'état de santé de notre sous-sol et des endroits à risques. Le cas de figure de la décharge de Bonfol ne serait pas souhaitable pour notre canton. Il y a cependant une marge entre ce qui a été budgété pour 2008, à savoir 0 franc, et les situations connues dans le canton face auxquelles l'Etat doit prendre ses responsabilités.

Pour ce qui concerne les Etablissements de Bellechasse, un lieu en principe sécurisé, nous sommes tout de même interpellés par le fait que le dépassement des crédits alloués provient notamment de l'installation d'un nouveau système de téléphonie suite à la découverte des fraudes commises par les détenus – on pourrait dire pensionnés à l'Etat de Fribourg – pour plusieurs milliers de francs, nous dit-on. A l'évidence, si le montant des fraudes doit être supporté par leurs auteurs, à titre personnel, je me pose légitimement la question d'une prise en charge au moins partielle par ces mêmes personnes de la dépense engendrée par la mise en place d'un nouveau système.

Le Rapporteur. Je constate que tous les rapporteurs entrent en matière sur ce projet de décret. Deux remarques avant d'éventuellement laisser le Commissaire du gouvernement compléter. Tout d'abord, en ce qui concerne le dépassement de crédit mentionné par M^{me} la Députée Ursula Krattinger au sujet d'un montant de crédit supplémentaire de 124 000 francs: il s'agit – comme cela a été dit dans les détails des documents mis à disposition – de montants nécessaires à la restructuration des différents services. Je crois que, dès

l'instant où on a la possibilité de procéder à des restructurations, il ne faut pas laisser passer l'occasion. En ce qui concerne la remarque de M. le Député Chassot sur l'assainissement des sites pollués et des problèmes en sous-sol, comme il le dit, le débat sera d'actualité lors de la discussion du budget 2009.

Le Commissaire. Je remercie tout d'abord tous les intervenants qui sont d'accord d'entrer en matière. Je compléterai juste ce qu'a dit le Rapporteur de la commission.

Tout d'abord, je suis d'accord avec le constat de la députée Krattinger quant aux effectifs de police. Je constate juste que ce n'est pas une volonté politique de limiter cet effectif, c'est simplement que les mouvements naturels ont été dans un sens que nous ne souhaitons pas, mais que nous constatons. Nous n'avons pas réduit le nombre d'écoles de police. Le nombre de nouveaux policiers qui arrivent en fonction dépend de ces écoles de police.

Pour ce qui concerne la question des sites contaminés, j'aimerais rappeler au député Chassot que, à l'époque, le Conseil d'Etat avait proposé la création d'un fonds pour, précisément, pouvoir financer ou cofinancer, cela dépend des responsabilités, des moyens à disposition pour les assainissements. Le Grand Conseil a refusé d'entrer en matière, non sur le principe, mais avait dit qu'il fallait d'abord établir le cadastre et ensuite voir comment financer les assainissements. Le cadastre arrive au bout, comme vous l'avez vu, et donc on va devoir discuter de cette question du financement. En ce qui concerne le problème de la décharge de La Pila, je peux vous assurer que le financement des travaux qui doivent être entrepris durant l'année 2008 sera assuré. Je ne veux pas m'exprimer sur le cas de Bonfol. A ma connaissance du dossier en l'état, les spécialistes ne s'attendent pas trouver un cas du type Bonfol, mais d'autres cas vraisemblablement.

Pour la question de Bellechasse, on est là dans le cas typique d'une dépense urgente et imprévisible. Il clair qu'on pourrait dire: «bon, on voit qu'il y a un problème, on attend parce qu'on n'a rien au budget, attendons l'année prochaine». C'est, pour moi, le cas typique où précisément il faut agir très rapidement. Quant à dire que ce changement de système devrait être mis tout ou en partie à charge des détenus, je pars de l'idée qu'ils paient les communications, l'infrastructure générale étant mise à leur disposition. Là je ne vois pas tellement de marge de manœuvre.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 91 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Nusbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 91.

Projet de décret N° 48 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC)

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à sept reprises pour examiner le présent projet de décret. Après examen de 88 dossiers et auditions des candidats de première génération et, pour certains, de deuxième génération, ce qui représentait 180 personnes, la Commission a donné un préavis positif pour 80 dossiers, soit 163 personnes. Les personnes qui ne sont pas intégrées au décret le sont pour des raisons de méconnaissance de nos institutions, de manque d'intégration ou parce qu'elles ne remplissent pas leurs obligations publiques, par exemple l'acquiescement de leurs impôts. La Commission constate que toutes les personnes figurant dans le projet de décret tel qu'il vous est présenté remplissent les conditions légales, tant fédérales que cantonales.

¹ Message pp. 248 et ss.